

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET DE CONSOLIDATION
DU RÉSEAU DES CALACS ET DU RQCALACS :
CONTEXTE ET ESTIMATION DES BESOINS**

**Présenté au Ministre Philippe Couillard
Ministère de la Santé et des Services sociaux**

**Document préparé par le
Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre
les agressions à caractère sexuel (CALACS)**

**Recherche réalisée par
Ruth Rose et Isabelle Fortier**

Décembre 2005

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION EXPLICATIVE.....	P. 2
PROBLÉMATIQUE DES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL	P. 4
MISSION DES CALACS	P. 5
FEMMES DAVANTAGE DISCRIMINÉES, FEMMES AUTOCHTONES ET FEMMES INUITES DU NUNAVIK	P. 6
DES PROBLÈMES, DES OBSTACLES ET DES SOLUTIONS	P. 9
LES BESOINS	P. 10
TABLEAU SYNTHÈSE DES INDICATEURS RÉGIONAUX DE DÉFAVORISATION	P. 12
CALCUL DES BESOINS DE FINANCEMENT DU RÉSEAU DES CALACS	P. 13
ANNEXE 1 : INDICATEURS	P. 14
Tableau 1: Données socio-démographiques	
Tableau 2: Données socio-économiques	
Tableau 3: Scolarité	
Tableau 4 : Taux de plaintes policières concernant la violence sexuelle	
Tableau 5: Indicateurs de santé chez les femmes	
Tableau 6 : Prévalence des femmes vivant avec des situations de handicap	
Tableau 7: Population de femmes autochtones	
Tableau 8: Femmes immigrantes, femmes de minorités visibles et lesbiennes	
Tableau 9: Lesbiennes, une minorité invisible	
ANNEXE 2 : FACTEUR D'AJUSTEMENT POUR L'ISOLEMENT ET LA DISPERSION	P. 24
ANNEXE 3 : LISTE DES GROUPES COLLABORATEURS À LA DÉMARCHE	P. 25

INTRODUCTION EXPLICATIVE

Depuis plusieurs années, les CALACS sont confrontés à l'écart grandissant entre les demandes qui leur sont adressées et les moyens dont ils disposent pour y répondre. Dans le cadre des actions menant à la Marche mondiale des femmes et des travaux portant sur les *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle* (1998-2000), les CALACS ont travaillé à l'élaboration d'un premier plan de développement et de consolidation. Ce premier plan était basé sur notre connaissance des besoins des femmes qui s'adressaient aux centres à ce moment. L'estimé financier des besoins se chiffraient alors à près de 16 millions \$. Cependant, les CALACS avaient conscience qu'il comportait des limites quant à la prise en compte de la situation des femmes davantage discriminées et des femmes Autochtones, de leurs préoccupations et de leurs besoins, et par conséquent, il ne répondait pas aux besoins de l'ensemble des femmes du Québec. La réponse gouvernementale aux revendications des CALACS en regard de ce plan de développement et de consolidation a été d'accorder un montant de 3 millions récurrent pour l'ensemble du Québec. Cette implication gouvernementale limitée a néanmoins permis de consolider les CALACS existants et le Regroupement, d'implanter six nouvelles ressources et de mettre de l'avant six projets consacrés principalement aux femmes davantage discriminées et femmes autochtones.

Au cours des années qui ont suivi cette première avancée de consolidation et de développement, le Regroupement a travaillé avec des femmes de la région du Nord du Québec. Nous avons initié une démarche de réseautage avec des femmes Inuites du Nunavik et soutenu la mobilisation de femmes Cries de Mistissini dans la mise en place d'activités et d'action en matière de violence sexuelle faite aux femmes de leur communauté. Les CALACS et le Regroupement ont réalisé quatre projets touchant des femmes qui font face à davantage de discrimination et d'exclusion : les femmes immigrantes et réfugiées (Montréal), les femmes handicapées (Victoriaville), les femmes Autochtones (Val d'Or) ainsi qu'un projet mené par le Regroupement. Ces projets ont permis aux CALACS de faire des avancées significatives sur ces problématiques. Concrètement, plusieurs activités de sensibilisation ont été réalisées dans le cadre des activités régulières du Regroupement ; la question de l'inclusion a davantage été prise en compte dans nos pratiques d'embauche et dans notre fonctionnement ; tous les membres ont été formés sur la discrimination, le racisme, le démarchage et l'accommodement raisonnable ; enfin, l'ensemble des CALACS a entrepris depuis deux ans des activités de démarchage dans leur communauté.

Pendant ces années, les CALACS ont également poursuivi leur action de lutte contre les agressions sexuelles dans un contexte de croissance constante des demandes d'aide, de sensibilisation et de formation. Une plus grande sensibilisation de la population et de divers intervenant(e)s du milieu (CLSC, Maisons de jeunes, etc.), ainsi que les retombées des dévoilements qui font suite aux situations d'agression sexuelle très médiatisées (ex. : Affaires Cloutier, Hilton, Dompierre, documentaire sur la violence faite aux enfants de Paul Arcand) font des CALACS des ressources incontournables dont l'expertise est très sollicitée. La reconnaissance de leur contribution est grande, mais leurs ressources font défaut.

Faits saillants :

- *Un plan axé sur l'accessibilité et l'équité.*
- *Une démarche d'envergure provinciale comprenant la contribution importante de l'expertise de groupes régionaux et nationaux.*
- *Le caractère novateur de la démarche en ce qui concerne l'inclusion.*
- *Une démarche rigoureuse réalisée en collaboration avec des chercheuses.*
- *Création d'un indice de défavorisation qui permet de prendre en compte la diversité des réalités des régions.*

Cinq ans plus tard, les CALACS franchissent une nouvelle étape. Ils décident d'élaborer un deuxième plan de développement et de consolidation des CALACS et du Regroupement et s'entendent pour qu'il soit basé sur deux grands principes : l'accessibilité pour toutes les femmes du Québec à des ressources d'aide, de prévention/sensibilisation et de défense de droits et l'équité entre les régions et entre les femmes. Encadré par deux comités du Regroupement et bénéficiant de la collaboration d'une chercheuse de l'UQAM, la démarche d'élaboration de ce plan s'est réalisée en plusieurs étapes.

Nous avons travaillé à développer un instrument concret qui traduit nos objectifs d'accessibilité et d'équité et qui permet d'estimer les besoins en matière de ressources pour contrer la violence sexuelle faite aux femmes, pour l'ensemble du Québec. À partir de banques de données et de questionnaires, nous avons documenté le portrait des 17 régions en tenant compte d'une part des particularités des celles-ci (ex : densité, isolement, dispersion, pauvreté) et d'autre part, des obstacles supplémentaires auxquels sont confrontées des milliers de femmes dans l'accès aux ressources (handicap, discrimination, racisme). Nous basant sur des données socio-économiques, socio-démographiques et d'indicateurs sur la santé, nous avons établi un « indice de défavorisation » pour chacune des régions du Québec. L'estimation des besoins financiers s'est basée sur cet indice de défavorisation et sur un facteur d'ajustement pour l'isolement et la dispersion.

Ce plan de développement et de consolidation est le résultat d'une démarche d'envergure provinciale. Ce plan a bénéficié de la participation des CALACS non membres. Trente-deux groupes alliés de femmes davantage discriminées et de femmes autochtones ont été rejoints par les CALACS et ont contribué à la démarche. Quarante femmes représentant des femmes vivant davantage de discrimination et d'exclusion se sont impliquées au sein de 5 comités conseil que nous avons mis sur pied : Femmes handicapées, lesbiennes, femmes Autochtones et Inuites, femmes immigrantes, réfugiées et des minorités visibles. Finalement, il a été adopté à l'unanimité lors d'une assemblée spéciale des CALACS membres du RQCALACS en novembre dernier.

Nous estimons que la démarche réalisée permettra autant au Ministère de la Santé et des Services sociaux, au RQCALACS ainsi qu'aux différentes instances concernées d'avoir un outil précieux pour répondre aux besoins de l'ensemble des Québécoises qui sont confrontées aux problèmes de violence sexuelle. D'autres étapes sont cependant nécessaires pour finaliser le déploiement et l'organisation concrète des ressources.

PROBLÉMATIQUE DES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL

C'est devant les nombreuses barrières (mythes, préjugés, silence) érigées autour de la question des agressions à caractère sexuel et le constat d'une importante lacune à combler en termes de services à offrir aux femmes agressées sexuellement qu'est né, à Montréal en 1975, le premier centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS). Depuis, plusieurs autres centres ont vu le jour à travers la province, sur la même base de groupes autonomes de femmes. Afin de renforcer l'efficacité de leurs luttes locales et régionales, de réduire leur isolement géographique et de créer une force de pression, les centres ont fondé en 1979, le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel. Actuellement, 24 centres sont membres du RQCALACS et cinq autres sont en voie d'adhésion sur les 35 ressources que compte le Québec.

Les CALACS définissent les agressions à caractère sexuel comme des actes de domination, d'humiliation, de violence et d'abus de pouvoir, principalement commis par des hommes envers les femmes et les enfants. Ces actes exercent une forme de contrôle social en tentant de maintenir les femmes dans la peur et dans des rapports de force inégaux. Agresser sexuellement, c'est imposer des attitudes, des paroles, des gestes à connotation sexuelle contre la volonté ou malgré l'absence de consentement de la personne et ce, en utilisant le chantage, l'intimidation, la manipulation, la menace, les privilèges, les récompenses, la violence physique, psychologique ou verbale. Ces agressions sont perpétrées envers des bébés, des enfants et aussi des femmes adultes et même très âgées.

Les adolescentes et femmes adultes que nous rencontrons vivent ou ont vécu différentes formes d'agressions sexuelles : le harcèlement sexuel, les appels obscènes, l'exhibitionnisme et le voyeurisme, les attouchements, l'exploitation à des fins pornographiques ou de prostitution, l'inceste, les rapports sexuels forcés (viol) par une ou plusieurs personnes, incluant leur conjoint. Il ne s'agit pas forcément de gestes isolés puisque près de 40% des femmes ayant recours à nos services ont été agressées plus d'une fois au cours de leur vie et souvent ces événements impliquaient plusieurs agresseurs. Il est à noter également que 28% des femmes avaient été agressées sexuellement à leur domicile ou au domicile de l'agresseur et que 88% connaissaient l'agresseur. Ce qui veut dire des enfants et des femmes trompées, abusées par leur père ou beau-père, ou encore par un frère, un oncle, un grand-père ou un cousin. Mais l'agresseur peut être aussi une (ex)relation amicale ou amoureuse, un collègue de travail ou d'études, un voisin de palier, un partenaire de sport, etc. Beaucoup plus rarement par un parfait étranger dans un coin sombre comme le veulent les stéréotypes. Derrière ces chiffres se trouve une enfance trompée, une vie hypothéquée, la perte de confiance, des blessures physiques et psychologiques et la méfiance, la peur, la colère qui s'installent.

La violence sexuelle atteint un nombre considérable de femmes. Les résultats de l'Enquête nationale sur la violence faite aux femmes de Statistique Canada (1993) révèlent que 34% des Québécoises ont été victimes d'au moins une agression sexuelle depuis l'âge de 16 ans et que 3% des femmes sont victimes d'une agression sexuelle chaque année. En se basant sur la population féminine du Québec de 1999, on estime qu'environ 111 928 Québécoises seraient victimes d'une agression sexuelle chaque année et plus de 1 220 000 de femmes ont subi une agression à caractère sexuel depuis l'âge de 16 ans.

Faits saillants :

- *Actuellement, le Québec ne compte que 35 ressources.*
- *111 928 Québécoises seraient victimes d'une agression sexuelle chaque année et plus de 1 220 000 de femmes ont subi une agression à caractère sexuel depuis l'âge de 16 ans.*
- *La violence sexuelle exerce une forme de contrôle social en tentant de maintenir les femmes dans la peur et dans des rapports de force inégaux*

MISSION DES CALACS

Depuis leur création, les CALACS travaillent à aider les femmes et les adolescentes agressées sexuellement, à sensibiliser et conscientiser la population à la problématique des agressions à caractère sexuel et à lutter pour obtenir des changements sociaux, légaux et politiques et ce, dans une perspective féministe. Pour réaliser ce mandat, les CALACS répartissent leur travail et leurs énergies dans trois volets : l'aide directe, la prévention/sensibilisation/formation et la défense des droits.

L'aide directe s'adresse aux femmes et aux adolescentes agressées sexuellement, que l'agression soit récente ou vécue il y a plusieurs années. Aux milliers de femmes et d'adolescentes qui nous contactent chaque année, nous offrons du soutien téléphonique et la possibilité de rencontres individuelles ou en groupe. Nous les appuyons dans leurs démarches à la cour, à l'hôpital, à la police, lors de demandes d'indemnisation, face à un employeur ou une institution, etc. Nous leur fournissons aussi des informations et références. Les CALACS offrent, ponctuellement, ces mêmes services à l'entourage de la personne agressée sexuellement (conjoint-e, père, mère, ami-e...) afin d'améliorer leur appui à la victime. Nous travaillons à ce que les femmes reprennent du pouvoir sur leur vie et surmontent les conséquences des agressions sexuelles. Les CALACS tentent de répondre et de représenter la multiplicité et la diversité des besoins des femmes et adolescentes victimes de violence sexuelle.

Pour les CALACS, il est évident que les agressions à caractère sexuel ne cesseront que si un travail de prévention, d'éducation et de sensibilisation est effectué auprès de l'ensemble de la population. Il est donc primordial d'offrir des activités de ce type dans plusieurs milieux. Parmi les plus courantes et systématiques se retrouvent l'animation de rencontres et de programmes d'éducation auprès d'étudiants-es de niveau secondaire, collégial et universitaire, d'adultes, de divers professionnels-les et de groupes sociaux. Différents thèmes sont abordés, comme la violence sexuelle dans les relations amoureuses, les drogues du viol, l'impact du racisme et de la discrimination sur les victimes d'agressions sexuelles, les gangs de rue, la prostitution et le trafic sexuel, etc. La plupart des centres offrent également de la formation aux intervenants-es de différents milieux (communautaire, scolaire, justice, santé et services sociaux...). Les CALACS organisent régulièrement des activités de sensibilisation vers le grand public, lors d'événements spéciaux et de rassemblements populaires. De plus, ils forment des militantes qui s'impliquent dans différentes instances de leur groupe.

Au-delà de l'aide aux victimes et des activités de prévention/sensibilisation, la défense de droits figure au menu quotidien des centres comme moteur de changement politique et social. Manifestations, pétitions, prises de positions publiques et interventions médiatiques, production de recherches-actions, contribution à titre de personnes-ressources, dénonciations et appuis donnés à des causes ou des revendications (droits à l'égalité des femmes, lutte contre la pauvreté et les discriminations, revendications de logements sociaux et de quartiers sécuritaires, appui aux groupes de femmes plus discriminées, etc.), tout cela rassemble victimes, travailleuses et militantes des CALACS dans des luttes communes. Par conséquent, nos pratiques de défense de droits s'exercent dans de multiples lieux de concertation et touchent les agressions sexuelles mais également autant des questions spécifiques comme la libération conditionnelle des agresseurs sexuels, le trafic sexuel, les droits des femmes à travers le processus judiciaire, que des enjeux globaux de société.

Faits saillants :

- *Un mandat, trois volets pour lutter contre la violence sexuelle.*
- *En 2001-01, plus de 3400 femmes et adolescentes ont brisé le silence en s'adressant aux CALACS.*
- *La prévention, l'éducation et la sensibilisation constitue outil essentiel pour lutter contre les préjugés et conscientiser l'ensemble de la population. En 2000-2001, plus de 18 000 personnes ont été rejointes par ces activités.*
- *La défense de droits est un moteur de changement politique et social*

FEMMES DAVANTAGE DISCRIMINÉES, FEMMES AUTOCHTONES ET FEMMES INUITES DU NUNAVIK

QUI SONT-ELLES ? Pour nous, Le terme femmes Davantage discriminées désigne les femmes qui, en raison de leur groupe d'appartenance, sont victimes de marginalisation, de différentes sources d'oppression et de discriminations. La violence, beaucoup plus présente chez ces femmes, n'est qu'un des effets de leur réalité quotidienne. Ce terme fait référence aux femmes vivant avec un handicap, vivant avec une déficience intellectuelle, des Communautés culturelles, les femmes immigrantes et réfugiées, les femmes des minorités visibles et les lesbiennes. Chacun de ces groupes de femmes et adolescentes est caractérisé par sa diversité que nous détaillons dans les prochaines lignes.

Les femmes vivant avec un handicap: le handicap réfère aux incapacités physiques liées à l'audition, à la vision, la parole, la mobilité et l'agilité ou à plusieurs de celles-ci. Elles sont deux à trois fois plus à risque d'être agressées sexuellement que les femmes vivant sans handicap. Elles vivent dans toutes les régions du Québec et souvent dans des milieux d'accès difficile (maisons privées, familles d'accueil, maisons religieuses).

Les femmes vivant avec une déficience intellectuelle : les différents degrés et causes leur imposent des limites de complexité différente dans le cadre de leur vie quotidienne. Pour ces femmes, le risque d'être victime d'une agression sexuelle est 10,7 fois plus élevé, et celui d'être victime d'une agression en général, trois (3) fois plus élevé que pour la population des femmes vivant sans déficience.

Les femmes des communautés culturelles, les femmes immigrantes et réfugiées et les femmes de minorités visibles sont d'origines ethnoculturelles et de croyances religieuses multiples, et elles parlent différentes langues. En 2004, on dénombrait plus d'une centaine de pays de naissance pour les femmes immigrantes admises au Québec. Il existe différents statuts d'immigration pour les femmes immigrantes (indépendantes, parrainées, regroupement familial, réfugiées, travailleuses saisonnières, travailleuses domestiques, issues du trafic). Elles vivent majoritairement à Montréal, ville qui accueille 70 % de l'immigration installée au Québec, bien que la volonté gouvernementale soit de diriger le 40 % de l'immigration vers toutes les régions du Québec. Notons que 25,7 % des femmes admises au Québec en 2004 projetaient de s'installer en région. D'ailleurs le nombre de personnes établies hors Montréal métropolitain a bondi de 59,89 % en quatre (4) ans. Quant aux femmes des minorités visibles, rappelons qu'une personne sur cinq habitant Montréal se déclarait de cette appartenance. Ce groupe comprend également des femmes nées au Canada ou au Québec. Les différents statuts d'immigration placent ces femmes dans un contexte propice à la violence sexuelle. Des travailleuses auprès des femmes réfugiées estiment qu'environ 85 % de celles-ci ont été victimes de l'une ou de différentes formes de violence sexuelle.

Les lesbiennes constituent «les Minorités invisible ». Présentes et engagées dans divers milieux, leur invisibilité qui est l'une des conséquences de la lesbophobie, constitue une première entrave à l'exercice de leurs droits. La lesbophobie est également une des causes de la violence sexuelle dont elles sont victimes. Les lesbiennes et les homosexuels sont sept (7) fois plus susceptibles de subir une agression (toutes violences confondues) que les personnes hétérosexuelles.

Faits saillants :

- *La diversité à l'intérieur de ces groupes.*
- *Des taux plus élevés d'agressions sexuelles pour ces femmes*
- *Trois grands obstacles : les obstacles à l'accessibilité des ressources, l'impact de l'intersection des discriminations et l'absence de mesures d'équité systématiques et permanentes au plan politique, sociétal et organisationnel*
- *Des solutions : la mise en place de mesures d'équité systématiques et permanentes au plan politique, sociétal et organisationnel*

Les femmes Autochtones désignent dix (10) nations Amérindiennes et la nation Inuite du Nunavik. Elles vivent dans leurs communautés ou en milieu urbain. La taille de chacune de ces nations varie de 759 personnes chez les Malécites à 16 211 chez les Mohawks. Leurs langues, religions et cultures sont fort différentes. Les femmes Inuites du Nunavik vivent dans 14 villages caractérisés par leur isolement, la difficulté d'accès et l'absence de ressources en violence sexuelle. La violence sexuelle chez les adolescentes et les femmes Autochtones et Inuites est presque endémique, elle constitue un tabou et se produit dans un environnement caractérisé par la complexité sociale, politique et économique. Une étude récente du Groupe de recherche et d'intervention psychosociale en milieu autochtone (2005) mentionne que pour 57,1 % des répondants sondés, 50 % des membres des communautés autochtones ont été victimes de violence sexuelle alors que pour 42,8 % ce taux est de l'ordre de 70 %.

QUELS OBSTACLES ? L'ensemble de ces femmes font face à trois grands obstacles : les obstacles à l'accessibilité des ressources, les impacts de l'intersection des discriminations et l'absence de mesures d'équité systématiques et permanentes au plan politique, sociétal et organisationnel.

Les femmes Davantage discriminées et les femmes Autochtones sont particulièrement touchées par certaines dimensions de l'accessibilité. L'accessibilité géographique est reliée notamment à la disponibilité du transport et à son coût puisque la plupart de ces femmes vivent dans la pauvreté. Quant au transport adapté, il fait cruellement défaut, de sorte que les femmes vivant avec un handicap peuvent se trouver confinées à domicile. De plus, les femmes vivant avec un handicap ou avec une déficience intellectuelle se trouvent en situation de dépendance en regard des soignants naturels, conjoints et thérapeutes. La majorité des agresseurs sont des membres de leur entourage et constituent souvent la seule source de soutien instrumental pour ces femmes et leur seul lien avec l'extérieur.

De façon générale, les difficultés d'accès géographique et le manque de ressources suffisantes sont un obstacle majeur aux activités de démarchage, alors qu'elles sont une stratégie de choix pour lutter contre la discrimination systémique.

Pour ce qui est de l'accessibilité culturelle, les obstacles sont reliés notamment à la grande diversité culturelle à l'intérieur de chacun des groupes. En lien avec les agressions sexuelles, mentionnons la signification donnée aux agressions sexuelles, les règles et les normes sociales qui régissent le groupe d'appartenance de la femme ainsi que la distance culturelle entre la culture de la ressource et celle de la femme. Soulignons en particulier l'absence de ressources financières pour offrir des services et des outils culturellement sensibles (par exemple : outils en Braille, disponibilité d'interprètes dans différentes langues et en langage signé, locaux non accessibles aux femmes se déplaçant en fauteuil roulant, documents essentiels traduits en plusieurs langues).

La dimension structurelle fait référence à tous les éléments organisationnels (normes, procédures, politiques internes) qui ont une portée discriminatoire pour ces femmes et constituent un obstacle à leur inclusion. Au plan sociétal, les lois, politiques et programmes d'immigration, la Loi sur les Indiens et sa modification (Loi C-31), l'absence de transversalité des droits de tous ces groupes de femmes dans les différents programmes gouvernementaux (et notamment dans les Orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles) placent ces femmes dans un contexte propice à l'exploitation et à violence sexuelle. De plus, les Femmes davantage discriminées, les femmes Autochtones et les femmes Inuites cumulent un déficit chronique de droits en matière d'égalité, d'accès à des services culturellement sensibles, de sécurité, d'intégrité, d'accessibilité et de participation citoyenne.

Les impacts de l'intersection des discriminations résultent de l'effet combiné, simultané, du chevauchement et du renforcement des différentes formes d'oppression : le sexisme combiné au racisme, à l'hétérosexisme et à la lesbophobie pour les lesbiennes, au néo-colonialisme, et à la vision unique de l'intégrité et du fonctionnement du corps humain. Véhiculés au quotidien par les nombreux mythes, préjugés et stéréotypes ou encore par des attitudes ou comportements racistes, l'intersection des discriminations a pour impact : des taux plus élevés d'agression sexuelle, la sous-scolarisation, la difficulté d'accès à l'emploi, les effets néfastes sur la santé (stress, haut taux de suicide, particulièrement, chez les femmes Autochtones et les femmes Inuites), leur absence dans les lieux de décision et d'exercice du pouvoir, bref, la marginalisation sociale et économique et politique.

DES SOLUTIONS : la mise en place de mesures d'équité systématiques et permanentes au plan politique, sociétal et organisationnel. Au plan organisationnel, les CALACS souhaitent obtenir des ressources pour la mise en place :

- 1) de mesures d'accessibilité universelle et d'accommodement systématique;
- 2) d'activités de formation et de partage d'expertise réciproques avec les différents groupes de femmes Davantage discriminées, Autochtones et Inuites ;
- 3) d'activités de sensibilisation et lutte contre la violence et les agressions sexuelles
- 4) d'activités visant à outiller des femmes de chacun de ces groupes en tant que personnes ressources et que médiatrices dans leur communauté ;
- 5) de CALACS ayant une « majeure » (par exemple, une majeure femmes immigrantes et réfugiées, femmes Autochtones) où il y aurait place pour approfondir et mieux cerner la complexité des enjeux entourant la violence sexuelle vécue par ces femmes. Accessibles à toutes les femmes, ces CALACS seraient un point de référence pour l'ensemble de centres ainsi que pour la communauté ;
- 6) de mesures d'accès à l'égalité visant la représentation et la visibilité de ces femmes dans toutes les instances décisionnelles et d'exercice du pouvoir ;
- 7) au plan provincial, d'activités de travail conjoint et systématique avec l'ensemble de ces groupes de façon à ce qu'il y ait une avancée significative en termes d'accessibilité et d'équité à moyen et à long terme.

DES PROBLÈMES, DES OBSTACLES ET DES SOLUTIONS

Les ressources financières dont dispose présentement le réseau des CALACS ne permettent de répondre qu'à une très petite portion des besoins en matière de violence sexuelle faite aux femmes. Malgré les avancées significatives réalisées au cours des trente dernières années, l'ensemble des femmes du Québec continuent à se buter à de nombreux problèmes et à des obstacles importants. Nous sommes confrontées à l'émergence continue et rapide des nouvelles formes que prend la violence sexuelle. En approfondissant notre compréhension des différentes réalités que vivent les femmes, nous prenons toute la mesure de la complexité de la problématique et des enjeux qu'elle soulève, ainsi que de l'ampleur du défi qui s'impose à nous. Le problème du trafic sexuel des femmes et des filles avec ses ramifications internationales et le développement de la pornographie sur Internet en sont deux exemples. Soulignons que la violence sexuelle faite aux femmes demeure sous-documentée, ainsi, plusieurs de ses dimensions sont toujours méconnues, ce qui limite la mise en place des solutions nécessaires pour la contrer.

Nous savons également que plusieurs groupes de femmes sont plus souvent la cible d'agressions à caractère sexuel que la moyenne des femmes du Québec. De plus, pour avoir accès aux ressources dont elles ont besoin, un grand nombre de femmes sont confrontées à des obstacles additionnels. La pauvreté, les conditions socio-économiques précaires et la discrimination sont autant d'entraves à l'accès aux ressources et à l'exercice de nos droits. L'élimination de ces barrières et le développement de pratiques qui soient inclusives et culturellement sensibles, pour tenir compte de la diversité des femmes du Québec, représente un défi que les CALACS tiennent à relever.

Au Nunavik et aux Terres-Cries-de-la-Baie-James, il n'existe aucune ressource CALACS. L'absence de réponse aux besoins d'information, de prévention, d'aide et de défense de droits est alarmante. Un mur de silence persiste, empêchant les victimes de dénoncer et de recevoir de l'aide. L'étendue des territoires, l'éloignement des communautés entre elles, le manque d'infrastructures de base et leurs coûts très élevés entraînent des freins supplémentaires aux communications, au réseautage ainsi qu'au développement de ressources et de liens de collaboration. De plus, il faut tenir compte du poids des contraintes et des exigences, et bien soupeser les risques encourus par les femmes des communautés qui s'impliquent dans des projets traitant de violence sexuelle, afin d'éviter qu'elles ne soient victimisées davantage.

Dans toutes les régions où il existe un ou plusieurs CALACS, les moyens dont ils disposent ne suffisent pas aux besoins : listes d'attente pour les services d'aide, impossibilité de répondre à un grand nombre de demandes d'activités de prévention et de formation, ou de soutien aux actions de défense de droits. L'accessibilité géographique pose problème dans toutes les régions du Québec, et des secteurs entiers ne sont pas ou très peu desservis.

Pour apporter une réponse adéquate aux besoins en matière de lutte contre la violence sexuelle faite aux femmes, il est essentiel d'augmenter le nombre de CALACS à travers le Québec, de consolider les CALACS existants et de soutenir les actions conjointes avec les groupes représentant les femmes Autochtones, les femmes Inuites, les femmes vivant avec un handicap, incluant les incapacités physiques et les déficiences intellectuelles, les femmes immigrantes et réfugiées, les femmes de minorités visibles et les lesbiennes.

Faits saillants :

- *Les ressources financières actuelles sont largement insuffisantes pour répondre aux besoins en matière de violence sexuelle faite aux femmes .*
- *Un grand nombre de femmes sont confrontées à des obstacles additionnels: pauvreté, discrimination ...*
- *Aucune ressource CALACS au Nunavik, et aux Terres-Cries-de-la-Baie-James*
- *Listes d'attente dans les centres.*
- *Impossibilité de répondre à un grand nombre de demandes d'activités de sensibilisation et de prévention.*

LES BESOINS

Le plan de développement et de consolidation réalisé par le RQCALACS vise à assurer l'accessibilité, pour toutes les femmes du Québec, à des ressources d'aide, de prévention-sensibilisation et de défense de droits, pour lutter contre la violence sexuelle faite aux femmes. Il est également conçu dans un souci d'équité entre les femmes et entre les régions du Québec. L'estimation des ressources financières nécessaires à l'atteinte de cet objectif repose sur les éléments suivants¹ :

Au moment d'élaborer un premier plan de développement, nous avons déterminé le budget minimum qui permettrait à un CALACS moyen d'offrir des activités reliées à ses trois volets d'intervention, à une population de 100 000 personnes. Cet estimé s'appuyait sur les pratiques des CALACS existants qui travaillaient dans des conditions alors considérées « moyennes » (ex. : milieu urbain, peu de diversité culturelle) et sur les demandes qui leur étaient adressées. En 2006, une fois indexé au coût de la vie, ce budget minimum se chiffre à 230 000 \$ par tranche de 100 000 personnes.

Les conditions dans lesquelles travaillent les CALACS et les caractéristiques des personnes et des communautés qu'ils desservent varient grandement d'une région à l'autre. Ces réalités doivent être prises en compte au moment de la planification des ressources. Ainsi, des efforts supplémentaires sont requis afin d'éliminer les barrières auxquelles sont confrontées un grand nombre de femmes, et de développer des pratiques qui soient inclusives et adaptées à la diversité des réalités des femmes du Québec. Nous avons donc composé un « indice de défavorisation » qui traduit les besoins supplémentaires spécifiques à chacune des régions. Cet indice est composé d'indicateurs qui réfèrent à certains obstacles auxquels sont confrontées les femmes, ainsi qu'à la présence de certains groupes qui sont plus souvent la cible d'agressions sexuelles que la moyenne des femmes du Québec. Le budget minimum doit être indexé en fonction de cet indice².

Toutefois, l'indice de défavorisation ne permet pas de tenir compte d'un autre élément qui affecte l'accessibilité aux ressources. Lorsque la population est particulièrement isolée ou dispersée, les coûts pour rejoindre les personnes sont plus grands. Nous avons donc établi un « facteur d'ajustement pour l'isolement et la dispersion » qui varie selon les régions. Ceci détermine l'augmentation requise pour faire face à cette situation³.

Le résultat de l'ensemble de ces éléments établit les besoins de financement pour tout le Québec. De ce montant, nous avons soustrait les subventions récurrentes que reçoivent les CALACS et le RQCALACS, dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux. Nous avons également soustrait le montant nécessaire pour la consolidation à 200 000 \$, sur une base récurrente, des six CALACS implantés suite à la Marche des femmes de l'an 2000, compte tenu de l'engagement antérieur du Ministre de la Santé et des Services sociaux.

Faits saillants :

- *Accessibilité et équité pour toutes les femmes du Québec et entre les régions.*
- *Pratiques inclusives et adaptées à la diversité des réalités des femmes du Québec.*
- *Indice de défavorisation qui traduit des besoins supplémentaires.*
- *Facteur d'ajustement pour l'isolement et la dispersion nécessaire pour certaines régions.*
- *Budget récurrent de base pour le fonctionnement d'un centre.*

¹ Le tableau présentant le *Calcul des besoins de financement* se trouve à la page 13 du présent document.

² Le *Tableau synthèse des indicateurs régionaux de défavorisation* se trouve à la page 12 du présent document. Une explication plus détaillée de chacun des indicateurs se trouve à l'annexe 1.

³ Le tableau *Facteur d'ajustement pour l'isolement et la dispersion* se trouve à l'annexe 2.

Ainsi, l'accès à des ressources en matière de violence sexuelle faite aux femmes pour l'ensemble de la population du Québec requiert un budget additionnel de 30 796 113 \$. Ceci permettra le développement et la consolidation d'un réseau d'organismes dynamiques qui ont fait leurs preuves quant à la qualité et à l'efficacité de leur intervention, ainsi qu'à leur capacité d'innover pour apporter des réponses pertinentes à la diversité des besoins qui ont évolué au cours des années.

TABLEAU SYNTHÈSE DES INDICATEURS RÉGIONAUX DE DÉFAVORISATION

Densité de population (pondération inversée) ¹	Revenu moyen des femmes (pondération inversée) ¹	Taux d'aide sociale des femmes	Femmes 15 ans (+) ayant dipl. études post secondaires (pondération inversée) ¹	Taux de plaintes policières (taux de victimisation)	Grossesses 14-17 ans	Taux d'incapacité femmes 15 à 64 ans	Population femmes autochtones ⁵	Femmes ayant immigré 1991-2001	Femmes minorités visibles	Indice de défavorisation	Indice de défavorisation en proportion du plus faible	Régions
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1000	1,89	QUÉBEC
600	107	78	142	319	273	80	4130	7	8	5744	10,83	10 Nord-du-Québec ²
400	115	91	122	146	140	80	862	8	6	1969	3,71	09 Côte-Nord ²
0	92	130	90	105	139	114	161	296	302	1429	2,70	06 Montréal
218	115	109	120	131	87	88	318	10	7	1205	2,27	08 Abitibi-Témiscamingue
50	85	94	98	141	110	117	282	62	49	1088	2,05	07 Outaouais
102	125	153	130	104	68	62	220	5	6	975	1,84	11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
178	123	110	103	101	79	77	169	14	8	962	1,81	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean
4	96	73	102	85	92	109	266	47	56	930	1,75	16 Montérégie
75	118	143	113	95	85	102	159	14	7	912	1,72	04 Mauricie
16	107	85	115	113	98	132	79	13	14	773	1,46	14 Lanaudière
0	93	61	97	80	107	90	25	95	125	773	1,46	13 Laval
22	102	81	106	111	102	101	102	28	17	772	1,46	15 Laurentides
54	120	113	114	102	56	99	47	8	6	720	1,36	01 Bas-Saint-Laurent
15	119	94	118	126	85	102	38	14	7	718	1,35	17 Centre-du-Québec
15	98	91	90	85	79	77	93	39	23	690	1,30	03 Capitale-Nationale
17	108	98	104	78	102	68	25	42	21	663	1,25	05 Estrie
19	114	67	108	65	48	69	21	12	7	530	1,00	12 Chaudière-Appalaches
600	125	153	142	319	273	132	4130	296	302	5744	10,83	Maximum
0	85	61	90	65	48	62	21	5	6	530	1,00	Minimum
165	12	26	14	57	50	19	979	70	74	1213	2,29	Écart type

NOTES :

L'indice de défavorisation (colonne 11) représente la somme des dix autres colonnes et donne une indication des besoins relatifs des régions en matière de services d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel.

L'indice de défavorisation en proportion de la région la plus faible (colonne 12) reprend l'indice de la colonne 11 mais en divisant chaque chiffre par le 530 attribué à la région Chaudière-Appalaches.

¹ La pondération de ces données a été inversée : au lieu de diviser la valeur des données par celle du Québec, c'est la valeur pour le Québec qui a été divisée. Ainsi, un plus grand chiffre est toujours un indice de désavantage.

² Les valeurs pour la densité de la population dans le Nord du Québec et la Côte Nord ont été ajustées à la baisse de sorte à leur donner moins de poids sans changer leur rang.

⁵ L'indice pour les Femmes Autochtones a été calculé en deux étapes. Premièrement, on a établi un indice relatif en divisant la part des femmes autochtones dans la population de chaque région par leur part dans l'ensemble du Québec. Ensuite on a ajouté 100 points pour chaque tranche de 5000 femmes autochtones dans la population afin de tenir compte de la présence d'un nombre important de femmes autochtones, indépendamment de leur poids dans la population en général. Cet ajout a affecté surtout le Nord du Québec, la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue, Montréal et la Montérégie.

CALCUL DES BESOINS DE FINANCEMENT DU RÉSEAU DES CALACS SELON LA RÉGION EN TENANT COMPTE D'UN INDICE DE DÉFAVORISATION ET D'UN FACTEUR D'ISOLEMENT AVEC LES BESOINS DU RQCALACS ET LES BESOINS PROVINCIAUX

Régions administratives	Population (2005)	Unités de 100 000 habitants	Financement avec norme de 230 000\$ par 100 000 habitants	Indice de défavorisation	Facteur d'ajust. pour isolement	Financement BESOINS 2006 ajustés	Subventions MSSS récurrentes 2004-2005	Coût pour consolidation des six CALACS	Subv. MSSS 2004-2005 + consolidation des 6 CALACS	Écart subv. 2004-05 avec consolidation et besoins 2006	Ratio subv. 2004-05 avec conso./ besoins 2006
	(1)	(2) = (1)/ 100 000	(3) = (2) x 230 000\$	(4)	(5)	(6) = (3) X (4) x (5)	(7)	(8)	(9) = (7) + (8)	(10) = (9) - (6)	(11) = (10) / (6)
QUÉBEC	7 473 801	74,7	17 189 742 \$	1,89	1,1	36 108 484 \$	6 277 336 \$	448 929\$	6 726 265 \$	(29 382 219) \$	18,6 %
01 Bas-Saint-Laurent	202 037	2,0	464 685 \$	1,36	1,3	821 563 \$	216 273 \$		216 273 \$	(605 290) \$	26,3 %
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	278 519	2,8	640 594 \$	1,81	1,4	1 623 264 \$	322 179 \$	77 821 \$	400 000 \$	(1 223 264) \$	19,8 %
03 Capitale-Nationale	659 212	6,6	1 516 188 \$	1,30	1,0	1 971 044 \$	343 157 \$	79 929 \$	423 086 \$	(1 547 958) \$	21,5 %
04 Mauricie	258 733	2,6	595 086 \$	1,72	1,3	1 330 612 \$	252 895 \$		252 895 \$	(1 077 717) \$	19,0 %
05 Estrie	295 872	3,0	680 506 \$	1,25	1,0	850 632 \$	226 022 \$		226 022 \$	(624 610) \$	26,6 %
06 Montréal	1 871 774	18,7	4 305 080 \$	2,70	1,0	11 623 717 \$	1 007 071 \$	72 439 \$	1 079 510 \$	(10 544 207) \$	9,3 %
07 Outaouais	332 558	3,3	764 883 \$	2,05	1,3	2 038 414 \$	275 185 \$		275 185 \$	(1 763 229) \$	13,5 %
08 Abitibi-Témiscamingue	145 964	1,5	335 717 \$	2,27	1,4	1 066 909 \$	490 220 \$		490 220 \$	(576 689) \$	45,9 %
09 Côte-Nord	96 498	1,0	221 945 \$	3,71	1,7	1 399 810 \$	214 752 \$		214 752 \$	(1 185 058) \$	15,3 %
10 Nord-du-Québec	26 871	0,3	61 803 \$	10,83	2,0	1 338 659 \$	51 200 \$		51 200 \$	(1 287 459) \$	3,8 %
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	97 066	1,0	223 252 \$	1,84	1,5	616 175 \$	287 916 \$		287 916 \$	(328 259) \$	46,7 %
12 Chaudière-Appalaches	392 159	3,9	901 966 \$	1,00	1,0	901 966 \$	347 202 \$	72 798 \$	420 000 \$	(481 966) \$	46,6 %
13 Laval	359 707	3,6	827 326 \$	1,46	1,0	1 207 896 \$	262 061 \$		262 061 \$	(945 835) \$	21,7 %
14 Lanaudière	405 795	4,1	933 329 \$	1,46	1,05	1 430 793 \$	340 477 \$	73 166 \$	413 643 \$	(1 017 150) \$	28,9 %
15 Laurentides	490 160	4,9	1 127 368 \$	1,46	1,1	1 810 553 \$	364 591 \$	72 776 \$	437 367 \$	(1 373 186) \$	24,2 %
16 Montérégie	1 336 910	13,4	3 074 893 \$	1,75	1,0	5 381 063 \$	1 027 823 \$		1 027 823 \$	(4 353 240) \$	19,1 %
17 Centre-du-Québec	223 966	2,2	515 122 \$	1,35	1,0	695 414 \$	248 312 \$		248 312 \$	(447 102) \$	35,7 %

Financement récurrent de base - RQCALACS	420 595 \$	210 745 \$				(209 850) \$	50,1 %
Financement non récurrent - projets du RQCALACS à transformer en financement récurrent	- \$	95 956 \$				(-95 956) \$	
Financement récurrent pour travail conjoint RQCALACS et Femmes Autochtones du Québec	80 000 \$	- \$				(80 000) \$	0,0 %
Financement non récurrent pour soutien au développement - RQCALACS	280 000 \$	- \$				(280 000) \$	0,0 %
Ligne d'écoute, d'aide et de référence 24/7 provinciale	940 000 \$	- \$				(940 000) \$	0,0 %
TOTAL DES BESOINS RQCALACS ET PROVINCIAUX	1 720 595 \$					1 413 894 \$	

GRAND TOTAL : BESOIN DES RÉGIONS + BESOINS RQCALACS + BESOINS NATIONAUX	37 829 079 \$					30 796 113 \$	
--	----------------------	--	--	--	--	----------------------	--

ANNEXE 1 :

LES INDICATEURS RETENUS POUR COMPOSER L'INDICE DE DÉFAVORISATION

Cette annexe présente onze indicateurs en neuf tableaux. Il s'agit de données portant sur différentes caractéristiques des régions et des femmes qui les habitent. Ces onze indicateurs sont reliés à certains des obstacles auxquels sont confrontées les femmes, ainsi qu'au fait que certains groupes de femmes sont plus souvent la cible de la violence sexuelle. Le choix des indicateurs repose sur la volonté du RQCALACS de planifier un développement qui favorisera une meilleure accessibilité, ainsi que l'équité entre les femmes et entre les régions du Québec. Soulignons que le caractère « variable selon les régions » a également été un élément déterminant quant au choix des indicateurs retenus pour composer « l'indice de défavorisation ».

TABLEAU 1: DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES⁴

Régions administratives	Densité de la population habitant/km ²
Québec	4,8
06 Montréal	3 610,7
13 Laval	1 397,7
16 Montérégie	113,7
03 Capitale-Nationale	33,1
17 Centre-du-Québec	31,4
14 Lanaudière	29,7
05 Estrie	28,0
12 Chaudière-Appalaches	25,2
15 Laurentides	21,5
07 Outaouais	9,6
01 Bas-Saint-Laurent	8,9
04 Mauricie	6,4
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4,7
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	2,7
08 Abitibi-Témiscamingue	2,2
09 Côte-Nord	0,3
10 Nord-du-Québec	0,0

Pourquoi retenir cet indicateur?

La densité de la population est un indicateur de l'accessibilité aux ressources. Plus la densité est faible, moins la population est concentrée. Elle est donc plus difficile à rejoindre, notamment en raison des distances à parcourir. Ainsi, plus la densité est faible, plus la région est défavorisée.

Liste des autres indicateurs documentés et non retenus:

- ▶ Population (nombre)
- ▶ Pourcentage de femmes de 15 - 24 ans dans la population
- ▶ Nombre de femmes de 15-64 ans
- ▶ Pourcentage de femmes de 15-64 ans dans la population
- ▶ Pourcentage de familles monoparentales sur le nombre de famille avec enfant(s)
- ▶ Perspectives démographiques (variation 2026/2001) (%)
- ▶ Taux de natalité (%)

⁴ Source : Institut de la statistique du Québec, recensement 2001

TABLEAU 2: DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES⁵

Régions administratives	Revenu moyen: femmes 15 ans et plus	Taux d'aide sociale des femmes
	\$	%
Québec	21 286	8,9
07 Outaouais	25 032	8,4
06 Montréal	23 045	11,6
13 Laval	22 923	5,4
16 Montérégie	22 161	6,5
03 Capitale-Nationale	21 616	8,1
15 Laurentides	20 956	7,2
14 Lanaudière	19 912	7,6
10 Nord-du-Québec	19 850	6,9
05 Estrie	19 661	8,7
12 Chaudière-Appalaches	18 667	6,0
09 Côte-Nord	18 583	8,1
08 Abitibi-Témiscamingue	18 481	9,7
04 Mauricie	17 966	12,7
17 Centre-du-Québec	17 844	8,4
01 Bas-Saint-Laurent	17 713	10,1
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	17 374	9,8
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	17 010	13,6

Pourquoi retenir ces indicateurs?

Ces indicateurs renseignent sur le niveau de pauvreté des femmes et par conséquent sur l'accès aux ressources. Le revenu moyen décrit la situation économique des femmes qui ont un revenu. Le taux d'aide sociale est le seul indicateur de pauvreté disponible par genre qui permet donc de différencier selon les sexes.

Liste des autres indicateurs documentés et non retenus:

- ▶ Part des femmes sans revenu
- ▶ Pourcentage des ménages ayant un revenu inférieur à 20 000\$
- ▶ Revenu d'emploi moyen, femmes 15 ans et plus
- ▶ Taux d'emploi des femmes de 15 ans et plus
- ▶ Ménages: 30% ou plus du revenu est réservé à l'habitation
- ▶ Logements privés ayant besoin de réparations majeures

⁵ Source : Institut de la statistique du Québec, recensement 2001

TABLEAU 3 : NIEAU DE SCOLARITÉ DES FEMMES⁶

Régions administratives	Femmes 15 ans (+) détenant un diplôme d'études post secondaires
	%
Québec	40,6
06 Montréal	45,2
03 Capitale-Nationale	44,9
13 Laval	41,8
07 Outaouais	41,4
16 Montérégie	39,9
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	39,4
05 Estrie	38,9
15 Laurentides	38,2
12 Chaudière-Appalaches	37,7
04 Mauricie	35,9
01 Bas-Saint-Laurent	35,5
08 Abitibi-Témiscamingue	35,2
17 Centre-du-Québec	34,5
14 Lanaudière	33,8
09 Côte-Nord	33,3
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	31,2
10 Nord-du-Québec	28,6

Pourquoi retenir cet indicateur?

Le niveau de scolarisation est un indicateur de la situation socio-économique des femmes. Il renseigne sur le niveau de pauvreté et par conséquent sur l'accès aux ressources. L'indicateur retenu est le seul disponible par genre (différencié selon les sexes).

Liste des autres indicateurs documentés et non retenus:

- ▶ Diplôme universitaire pour hommes et femmes (%)
- ▶ Moins qu'un certificat d'études secondaires pour hommes et femmes (%)
- ▶ Fréquentation temps plein et partiel des 15-24 ans, hommes et femmes
- ▶ Hommes 15 ans (+) diplôme d'études post secondaires
- ▶ Différence entre les femmes et les hommes pour diplôme post-secondaire

⁶ Source : Institut de la statistique du Québec, recensement 2001

TABLEAU 4 : TAUX DE PLAINTES POLICIÈRES CONCERNANT LA VIOLENCE SEXUELLE⁷

Régions administratives	Victimisation des femmes / 100 000 femmes
	Taux
Québec	112
10 Nord-du-Québec	356
09 Côte-Nord	162
07 Outaouais	157
08 Abitibi-Témiscamingue	146
17 Centre-du-Québec	140
14 Lanaudière	126
15 Laurentides	124
06 Montréal	118
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	116
01 Bas-Saint-Laurent	114
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	112
04 Mauricie	106
16 Montérégie	95
03 Capitale-Nationale	95
13 Laval	89
05 Estrie	87
12 Chaudière-Appalaches	72

 Pourquoi retenir cet indicateur?

Ces données reflètent le nombre de plaintes déposées à la police. Toutefois, nous savons que moins de 10 % des femmes ayant vécu une agression à caractère sexuel portent plainte à la police. Nous savons également que plusieurs facteurs influencent le choix de porter plainte ou non. Nous insistons sur le fait que ces données ne représentent pas une estimation de l'ensemble des agressions à caractère sexuel commises contre des femmes, ni au cours de l'année 2002, ni au cours de la vie des femmes. Nous avons retenu cet indicateur malgré tout, parce que nous n'avons pas trouvé de données qui rencontraient nos critères : à la fois fiables, réparties selon les régions du Québec, variables selon les situation et qui reflètent la réalité vécue par les femmes. Ceci illustre une fois de plus l'insuffisance des recherches en matière de violence sexuelle faite aux femmes.

 Liste des autres indicateurs documentés et non retenus:

- ▶ Nombre de victimes adultes total
- ▶ Victimisation totale /100 000 personnes
- ▶ Nombre d'agresseurs
- ▶ Perpétration: nombre par 100 000 habitants
- ▶ Nombre de victimes femmes adultes
- ▶ Nombre de victimes hommes adultes
- ▶ Victimisation des hommes /100 000 hommes

⁷ Source : Ministère de la Sécurité publique, *Statistiques 2002*, septembre 2004, p. 53.

Le taux de victimisation des femmes a été calculé en divisant le nombre de plaintes par le nombre total de femmes dans la région.

TABLEAU 5: INDICATEUR DE SANTÉ CHEZ LES FEMMES⁸

Régions socio-sanitaires ⁹	Grossesses 14-17 ans / 100 000 femmes
	Taux
Québec	18,9
Région administrative 10	51,5
09 Côte-Nord	26,4
06 Montréal	26,2
07 Outaouais	20,8
13 Laval	20,3
15 Laurentides	19,3
05 Estrie	19,2
14 Lanaudière	18,5
16 Montérégie	17,4
08 Abitibi-Témiscamingue	16,5
04 Mauricie et Centre-du-Québec	16,0
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	15,0
03 Capitale-Nationale	14,9
11 Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	12,8
01 Bas-Saint-Laurent	10,6
12 Chaudière-Appalaches	9,0
10 Nord-du-Québec	16,9
17 Nunavik	79,0
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	58,7

Pourquoi retenir cet indicateur?

Le taux de grossesses chez les femmes de 14 à 17 ans est un indicateur de la situation socio-économique et de pauvreté. Il est également associé à l'accès aux ressources et à la possibilité d'effectuer des choix (accès à de l'information, de la sensibilisation, à des moyens de contraception, à l'utilisation du condom pour protéger sa santé, au pouvoir et au contrôle sur son corps et sa vie, etc.). Ce taux inclut les interruptions volontaires de grossesse et les naissances.

Liste des autres indicateurs documentés et non retenus:

- ▶ Grossesses 18-19 ans /100 000 femmes (2000)
- ▶ Alcool: 14 fois + par semaine, Pop 15 et + (1998)
- ▶ Conduite facultés affaiblies (2001)
- ▶ Détresse psychologique (1998)
- ▶ Espérance de vie à la naissance (sur 5 ans) (1999)
- ▶ Suicides: nombre décès (1997)
- ▶ Test PAP 15 ans et plus (1998)
- ▶ Chlamydirose Tx 5 ans /100 000 habitants (2001)
- ▶ Hépatite C Tx 5 ans /100 000 habitants (2001)
- ▶ Infection gonococcique Tx 5 ans /100 000 habitants

⁸ Source : Éco-Santé Québec (2004), données de 2000.

⁹ Indicateur disponible par région socio-sanitaire, ce qui signifie dire que la Mauricie et le Centre-du-Québec sont ensemble alors que la région 10 est divisé en trois régions (Nunavik, Terres-Cries-de-la-Baie-James et le Nord-du-Québec)

TABLEAU 6 : PRÉVALENCE DES FEMMES VIVANT AVEC DES SITUATIONS DE HANDICAP¹⁰

Régions administratives ¹¹	Taux d'incapacité femmes 15 à 64 ans
	%
Québec	13,7
14 Lanaudière	18,1
07 Outaouais	16,0
06 Montréal	15,6
16 Montérégie	14,9
17 Centre-du-Québec	14,0
04 Mauricie	14,0
15 Laurentides	13,8
01 Bas-St-Laurent	13,6 *
13 Laval	12,3 *
08 Abitibi-Témiscamingue	12,1 *
10 Nord-du-Québec	11,0 *
09 Côte-Nord	11,0 *
03 Québec	10,6 *
02 Saguenay-Lac-St-Jean	10,6 *
12 Chaudière-Appalaches	9,5 *
05 Estrie	9,3 *
11 Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	8,5 *

Pourquoi retenir cet indicateur?

Le taux d'incapacité traduit la part de la population présentant une ou plusieurs incapacités liées à un des sept domaines suivants : l'audition, la vision, la parole, la mobilité, l'agilité, les activités intellectuelles ou la santé mentale, incapacité de nature non précisée. Cet indicateur renseigne sur la présence d'un groupe de femmes davantage discriminées pour lequel le taux d'agressions à caractère sexuel est plus élevé et l'accès aux ressources plus limité. Nous en tenons compte afin d'assurer l'équité et l'accessibilité pour toutes les femmes.

Liste des autres indicateurs documentés et non retenus:

- ▶ Taux de femmes 15-64 ans ayant deux incapacités ou plus
- ▶ Incapacité de gravité modérée ou grave 15-64 ans
- ▶ Perception de l'état de santé moyen ou mauvais 15-64 ans
- ▶ Indice de désavantage lié à l'incapacité
- ▶ Niveau faible à l'indice de soutien social

L'ensemble des données ont été rendues disponibles par la Direction de l'évaluation, de la recherche et de l'intervention nationale de l'Office des personnes handicapées du Québec.

¹⁰ Ces données (*Enquête québécoise sur les limitations fonctionnelles*, 1998) proviennent des ménages privés (p.49) et incluent les incapacités physiques et les déficiences intellectuelles (p.75). Cette enquête exclut les personnes vivant dans les communautés indiennes et inuites, les ménages collectifs institutionnels tels que les hôpitaux (centres hospitaliers de longue durée, centres de réadaptation en déficience intellectuelle, centres de réadaptation en déficience physique) et les foyers des personnes âgées, les ménages collectifs non institutionnels (établissement religieux, pensions et maisons de chambres. Selon l'Office des personnes handicapées du Québec, l'ensemble des personnes exclues de cette enquête ne représente que 1% de la population totale des personnes vivant avec incapacité.

¹¹ Les données sur le taux d'incapacité proviennent d'une compilation de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) effectuée par l'Institut de la statistique du Québec. Puisque la Mauricie et le Centre du Québec appartiennent à la même région socio-sanitaire, la même donnée a été utilisée pour les deux.

* Coefficient de variation entre 15% et 25%: à interpréter avec prudence.

TABLEAU 7: POPULATION DE FEMMES AUTOCHTONES¹²

Régions administratives	Population femmes autochtones / population
	%
Québec	0,7
10 Nord-du-Québec	27,2
09 Côte-Nord	5,3
08 Abitibi-Témiscamingue	1,8
07 Outaouais	1,4
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1,3
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	0,8
04 Mauricie	0,8
16 Montérégie	0,7
15 Laurentides	0,4
14 Lanaudière	0,4
03 Capitale-Nationale	0,3
06 Montréal	0,3
01 Bas-Saint-Laurent	0,3
17 Centre-du-Québec	0,2
05 Estrie	0,1
13 Laval	0,1
12 Chaudière-Appalaches	0,1

Pourquoi retenir cet indicateur?

Ces données indiquent le pourcentage de la population féminine qui, dans le recensement de 2001, se définissait comme ayant une identité autochtone.

Cet indicateur renseigne sur la présence des femmes autochtones pour lesquelles le taux d'agressions à caractère sexuel est plus élevé et l'accès aux ressources plus limité. Ces femmes sont aussi objet de violence raciste. Nous en tenons compte afin d'assurer l'équité et l'accessibilité pour toutes les femmes. Nous les avons corrigées afin de tenir compte d'un sous-comptage dans certaines communautés.

Liste des autres indicateurs documentés et non retenus:

- ▶ Population ayant une identité autochtone
- ▶ Femmes ayant une identité autochtone (nombre)
- ▶ Part des femmes/ population autochtone
- ▶ Part des autochtones dans la population

¹² Sont incluses dans la population Autochtone les personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit et/ou ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la Loi sur les Indiens du Canada et/ou ayant déclaré être membre d'une Bande Indienne ou d'une Première Nation.

TABLEAU 8: FEMMES IMMIGRANTES ET FEMMES DE MINORITÉS VISIBLES¹³

Régions administratives	Femmes ayant immigré 1991-2001 / population	Femmes minorités visibles / population
	%	%
Québec	1,7	3,5
06 Montréal	5,2	10,7
13 Laval	1,7	4,4
07 Outaouais	1,1	1,7
16 Montérégie	0,8	2,0
05 Estrie	0,7	0,8
03 Capitale-Nationale	0,7	0,8
15 Laurentides	0,5	0,6
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	0,2	0,3
14 Lanaudière	0,2	0,5
12 Chaudière-Appalaches	0,2	0,3
17 Centre-du-Québec	0,2	0,3
04 Mauricie	0,2	0,3
08 Abitibi-Témiscamingue	0,2	0,2
01 Bas-Saint-Laurent	0,1	0,2
09 Côte-Nord	0,1	0,2
10 Nord-du-Québec	0,1	0,3
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0,1	0,2

Pourquoi retenir ces indicateurs?

Ces indicateurs renseignent sur la présence de groupes de femmes davantage discriminées pour lesquels le taux d'agressions à caractère sexuel est plus élevé et l'accès aux ressources plus limité. Ces indicateurs permettent de mettre en lumière l'intersection du sexisme et du racisme dont ces femmes sont victimes. Nous en tenons compte afin d'assurer l'équité et l'accessibilité pour toutes les femmes. Femmes immigrantes 1991-2001: il s'agit du groupe que la société québécoise a le moins intégré et du groupe le plus assujéti à la pauvreté. Femmes de minorités visibles: cet indicateur comprend les femmes appartenant aux groupes racialisés, c'est-à-dire les femmes de minorités visibles qui ne sont pas immigrantes, ainsi que les femmes immigrantes et réfugiées de minorités visibles, mais exclut les femmes Autochtones et Inuites même si elles sont également victimes de racisme.

Listes des autres indicateurs documentés et non retenus:

- ▶ Immigrants hommes et femmes 1991-2001
- ▶ Immigrantes 1991-2001 femmes
- ▶ Immigrant(e)s 1991-2001 / population
- ▶ Immigrantes totales 2001
- ▶ Immigrantes totale / population
- ▶ Femmes minorités visibles, totale 2001
- ▶ Femmes noires, totale 2001

¹³ Source : Institut de la statistique du Québec, recensement 2001

TABLEAU 9: LESBIENNES, UNE MINORITÉ INVISIBLE

	Lesbiennes
Régions administratives	
	%
Québec	10,0
06 Montréal	
13 Laval	
07 Outaouais	
16 Montérégie	
05 Estrie	
03 Capitale-Nationale	
15 Laurentides	
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	
14 Lanaudière	
12 Chaudière-Appalaches	
17 Centre-du-Québec	
04 Mauricie	
08 Abitibi-Témiscamingue	
01 Bas-Saint-Laurent	
09 Côte-Nord	
10 Nord-du-Québec	
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	

Pourquoi retenir cet indicateur?

Alors que pour les différents groupes de femmes nous avons pu faire appel à différentes banques de données, systématiquement un groupe en est absent : les Lesbiennes. Où sont-elles ? Combien sont-elles ? Quelles sont leurs conditions socio-économiques ou leur scolarité ? Nous avons tenté sans succès de repérer ces informations.

L'invisibilité : la première source de discrimination. Bien que des avancées significatives dans la lutte contre l'homophobie et la lesbophobie ont eu lieu, les lesbiennes demeurent invisibles. La lesbophobie est l'expression quotidienne d'une forme de domination et d'oppression : la négation que d'autres formes de sexualité existent chez les femmes.

Combien sont-elles? Quelle est leur importance numérique au Québec? Les tentatives de recensement du nombre de Lesbiennes fait face à des défis méthodologiques puisque ce sont elles-mêmes qui doivent s'identifier comme Lesbiennes. On estime généralement que le nombre de Lesbiennes correspond à 10% des femmes. Le recensement 2001 est le premier à fournir des données sur les couples du même sexe au Canada, le Québec avec 10 360 couples vivant en union libre comptabilisait le 30 % du total national. L'étude de Julien et al. (2002)¹⁴ rend disponibles quelques données sur les conditions de vie des personnes homosexuelles, bisexuelles, pistes qui permettent de dégager des pistes de réflexion.

Conditions de vie et pistes de réflexion. Par rapport aux personnes hétérosexuelles, les personnes homosexuelles et bisexuelles sont plus nombreuses à vivre à Montréal, rapportent un revenu inférieur, leur état de santé physique et mental serait plus précaire, sont désavantagées par rapport au soutien social, possèdent moins d'outils pour contrer le stress et sont plus exposées au stress lié à la stigmatisation et à la discrimination au quotidien

¹⁴ Julien, D.; Chartrand, E. et Béguin, J (2002). Les personnes homosexuelles, bisexuelles et hétérosexuelles au Québec : une analyse comparative selon les données de L'enquête sociale et de santé (1998) du Québec. Rapport final présenté au bureau de la recherche du Ministère de la Santé et des Services sociaux.

ANNEXE 2 :

TABLEAU : FACTEUR D'AJUSTEMENT POUR L'ISOLEMENT ET LA DISPERSION

Régions administratives	Densité de la population	Facteur d'ajustement: isolement et dispersion
	habitant/km ²	
QUÉBEC	4,8	1,10
<i>Densité : moins de 4,7 personnes par km²</i>		
10 Nord-du-Québec	0,0	2,0
09 Côte-Nord	0,3	1,7
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	4,7	1,5
08 Abitibi-Témiscamingue	2,2	1,4
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	2,7	1,4
<i>Densité : entre 6,4 et 9,6 personnes par km²</i>		
04 Mauricie	6,4	1,3
01 Bas-Saint-Laurent	8,9	1,3
07 Outaouais	9,6	1,3
<i>Densité : entre 21,5 et 33,1 personnes par km²</i>		
15 Laurentides	21,5	1,1
12 Chaudière-Appalaches	25,2	1,0
05 Estrie	28,0	1,0
14 Lanaudière	29,7	1,05
17 Centre-du-Québec	31,4	1,0
03 Capitale-Nationale	33,1	1,0
<i>Densité : plus de 113,7 personnes par km²</i>		
16 Montérégie	113,7	1,0
<i>Densité : plus de 1 300 personnes par km²</i>		
13 Laval	1 397,7	1,0
06 Montréal	3 610,7	1,0

Pourquoi l'ajout d'un facteur d'ajustement pour l'isolement et la dispersion?

Actuellement, il n'existe pas d'indicateur qui puisse traduire les difficultés particulières liées à l'isolement et à la grande dispersion des personnes dans certaines régions ou dans certains secteurs d'une région. Par exemple, l'isolement peut signifier l'absence de route pour atteindre les communautés. Nous avons identifié huit régions qui sont confrontées, à des degrés divers, à de telles difficultés. Pour six de ces régions, la densité de population est inférieure à 10 personnes par km² : Nord-du-Québec, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Abitibi-Témiscamingue, Saguenay-Lac-St-Jean, Mauricie, Bas-St-Laurent et Outaouais. De plus, le facteur d'ajustement s'applique à deux régions supplémentaires situées au nord du fleuve St-Laurent dont une partie du territoire est particulièrement dispersée et isolée : Laurentides et Lanaudière. Dans presque tous les cas, ces régions sont également celles où il y a le plus grand nombre de femmes Autochtones ou Inuites. Par conséquent, l'ajustement a été calculé proportionnellement à la densité de la population, à l'exception de la région 11 compte tenu de la présence des Îles.

ANNEXE 3: LISTE DES GROUPES AYANT COLLABORÉ À LA DÉMARCHE

L'ensemble des CALACS membres et non membres du RQCALACS ont collaboré à la cueillette d'information par le biais de questionnaires et par la transmission de leurs rapports d'activités et financiers annuels. Également, plus d'une trentaine de groupes régionaux, ainsi que les groupes membre de cinq comités-conseil nationaux qui représentent des femmes davantage discriminées, des femmes Autochtones et femmes Inuites ont été impliqués dans la présente démarche. Elles ont apporté une contribution essentielle qui permet de mieux préciser les besoins, les préoccupations et les difficultés vécues par l'ensemble des femmes Autochtones, des femmes Inuites, des femmes immigrantes et réfugiées, des femmes de minorités visibles, des femmes vivant avec un handicap, des femmes vivant avec une déficience intellectuelle et des lesbiennes.

Centres membres du RQCALACS ayant participé à la démarche :

Région	Nom CALACS	Ville
Côte-Nord	CALACS Région Côte-Nord	Baie-Comeau
Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine	CALACS L'Espoir des Iles	Cap-aux-Meules
Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine	CALACS La Bôme-Gaspésie	Gaspé
Saguenay / Lac-St-Jean	CALACS Entre Elles	Roberval
Saguenay / Lac-St-Jean	La Maison ISA	Chicoutimi
Mauricie / Centre-du-Québec	La Passerelle	Drummondville
Mauricie / Centre-du-Québec	CALACS Trois-Rivières	Trois-Rivières
Mauricie / Centre-du-Québec	Centre d'aide Aqua-R-Elle	Victoriaville
Montérégie	CAPAS Châteauguay	Châteauguay
Montérégie	CALACS de Granby	Granby
Montérégie	CALACS La Vigie	Valleyfield
Outaouais	CALAS Outaouais	Hull
Lanaudière	CALACS Coup de cœur	Joliette
Lanaudière	CALACS La Chrysalide	Terrebonne
Chaudière-Appalaches	CALACS À-Tire-d'aile	Lévis
Montréal	Mouvement contre le viol et l'inceste	Montréal
Montréal	CALACS Ouest-de-l'île	Montréal
Montréal	Trève pour Elles	Montréal
Bas-St-Laurent	CALACS Rimouski	Rimouski
Laurentides	CALACS L'Élan	Mont-Laurier
Laurentides	CALACS Laurentides	St-Jérôme
Estrie	CALACS de l'Estrie	Sherbrooke

Centres non membres et centres en voie d'adhésion* ayant participé à la démarche

Laval	Centre de prévention et d'intervention pour victimes d'agressions sexuelle	Laval
Montréal	Centre pour victimes d'agression sexuelle de Montréal	Montréal
Montréal	Groupe d'intervention et de référence contre le harcèlement sexuel au travail	Montréal
Québec	Viol-Secours	Québec
Québec / Charlevoix	*CALACS de Charlevoix	La Malbaie
Montérégie	La Traversée	St-Lambert
Bas-St-Laurent	* CALACS du KRTB	Rivière-du-Loup
Montérégie	*L'Ombrelle-CALACS	St-Jean-sur-Richelieu
Chaudière-Appalaches	L'Envolée	St-Georges
Mauricie / Centre-du-Québec	*CALACS Haute-Mauricie/Mékinac	Shawiniga

Groupes régionaux ayant participé à la démarche

Chaque CALACS a sollicité les organismes alliés pour répondre au questionnaire. La modalité de réponse a été différente pour chacun (téléphone, correspondance, courriel). Dans certains cas, les CALACS ont colligé les informations provenant de différents organismes afin de faciliter le traitement des données.

Femmes Autochtones

Côte-Nord	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Centre de Santé de Natakuan ▪ Milieu Scolaire de Uashat ▪ Groupe Communautaire de Ékuanitshit ▪ Service de Santé de matimekush ▪ Regroupement des intervenants et des aidants naturels de Mamit Innuat
Lanaudière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Atikamekw
Laurentides	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Corporation WASKAHEGEN, Habitat Métis du Nord
Saguenay / Lac-St-Jean	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membres de la communauté Montagnaises
Outaouais	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communauté Kitzigan Zibi

Femmes vivant avec un handicap ou vivant avec une déficience intellectuelle

Bas-St-Laurent	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Centre-Resources pour la Vie Autonome (CRVA)
Côte-Nord	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Table régionale des personnes handicapées
Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Association de défense des droits des personnes handicapées de Gaspé, inc.
Lanaudière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Filandières
Laurentides	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Association des personnes handicapées des Laurentides
Montréal	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La maison des femmes sourdes
Mauricie / Centre-du-Québec	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Handicap Action autonomie Bois-Francs et Association pour l'intégration sociale ▪ Le Tremplin (santé mentale)
Québec / Charlevoix	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Association des personnes handicapées
Saguenay / Lac-St-Jean	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupement des organismes des personnes handicapées du Saguenay ▪ L'Horizon – déficience intellectuelle

Femmes Immigrantes et réfugiées

Laurentides	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Coffret
Mauricie / Centre-du-Québec	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité d'accueil des néo-canadiens ▪ Comité d'accueil international
Montréal	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Association Chilienne ▪ Centre d'orientation paralégale et sociale pour immigrants ▪ Centre multi-resources Cloverdale ▪ Collectif féministe de militantes latino-américaines ▪ La Maison d'Haïti ▪ Maison Celia Rojas ▪ Maison Juan Moreno ▪ Service d'aide aux réfugiéEs et immigrantEs de Montréal métropolitain

- Montérégie
 - Outaouais
 - Saguenay / Lac-St-Jean
- Solidarité ethnique régionale de la Yamaska Alpha Haute-Yamaska
 - Service d'immigration travail Outaouais
 - Association des femmes immigrantes de l'Outaouais
 - CEGEP de Jonquière : intervenante en francisation au pour les nouvelles arrivantes
 - SÉMO : intervenante en immigration au (service externe de main-d'œuvre)

Autres

- Côte-Nord
 - Estrie
- Table locale de concertation en violence conjugale et agressions sexuelles de la MRC des Sept-îles : elle regroupe le milieu judiciaire, CAVAC, policier, hospitalier, CLSC et communautaire
 - Centre de femmes l'étincelle de Baie-Commeau
 - SEMO Côte-Nord ; service externe de la main d'œuvre (Baie-Comeau)
 - Une trentaine d'organismes travaillant avec les différents groupes de femmes Davantage discriminées ont été consultés par correspondance dans cette région. Malheureusement, les informations n'ont pas encore été colligées

Comités-conseil ayant participé à la démarche

Comité-conseil : Femmes Autochtones

Madame Martine Côté (FAQ)	Femmes Autochtones du Québec
Madame Madeleine Dominique	CAVAC Côte Nord
Madame Nathalie Guay	Maison d'hébergement de Québec
Madame Pénélope Guay	Maison d'hébergement de Québec
Madame Jacqueline Kistabish	Abitibi Témiscamingue
Madame Bernadette Mackenzie	Actuellement à Schefferville
Madame Julie Rousseau	Conseil d'administration FAQ, directrice du milieu urbain

Comité-conseil : Femmes Inuites du Nunavik

Madame Mary Palliser (possiblement)	Présidente de l'association des femmes inuit du Canada « Pauktuutit » (fin de mandat prochainement et Membre du conseil municipal de Inukjuak)
--	--

Comité-conseil : Lesbiennes

Madame Diane Heffernan	Réseau des lesbiennes du Québec
Madame Carolle Mathieu	Centre des femmes de Verdun
Madame Karol O'Brien	Groupe d'intervention en violence conjugale chez les lesbiennes
Madame Carole Tatlock	Personne ressource (Bas St-Laurent)

Comité-conseil : Femmes vivant avec une déficience intellectuelle

Madame Thérèse Collin	Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle
Madame Sylvie Gravel	Personne ressource
Madame Celine Mercier	Centre de réadaptation Lisette Dupras
Madame Suzie Navert	Association du Québec pour l'intégration sociale

Comité-conseil : Femmes vivant avec un handicap

Madame Maria Barile	Action des femmes handicapées de Montréal
Madame Wassyla Hadjabi	Action des femmes handicapées de Montréal
Madame Suzanne Laforest	Maison des femmes sourdes de Montréal, membre du comité Femmes de la COPHAN
Madame Yolanda Munoz	Action des femmes handicapées de Montréal
Madame Florence Pardo	Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec, membre du comité Femmes de la COPHAN
Madame Teresa Penafiel	Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées
Madame Michèle Provost	Frères et Sœurs d'Émile Nelligan, membre du comité Femmes de la COPHAN

Madame Chlo�� Serradoni	Conf��d��ration des organismes de personnes handicap��es du Qu��bec – COPHAN
Madame Isabelle Tremblay	Alliance qu��b��coise des regroupements r��gionaux pour l’int��gration des personnes handicap��es

Comit  -conseil : Femmes immigrantes et r  fugi  es

Madame Evelyne Calujay	Association des femmes Philippines du Qu��bec
Madame Louise Dionne	Personne ressource
Madame Flora Fernandez	Maison d’h��bergement Assistance aux femmes
Madame Nahid Ghafoor	Maison d’h��bergement pour femmes immigrantes (Qu��bec)
Madame Minoor Merhamoos	Personne ressource
Madame Rosa Miranda	Maison d’h��bergement pour femmes immigrantes (Qu��bec)
Madame ��lisabeth Montesinos	Service d’aide aux r��fugi��es et immigrant��s de Montr��al m��tropolitain
Madame Radeconde Ndejuru	Solidarit�� Femmes Africaines
Madame Marie-Claire Rufagari	Table de concertation des organismes au service des personnes r��fugi��es et immigrantes
Madame Sadiqa Siddiqua	Centre des femmes Sud-Asiatiques
Madame Tess Tesalona	Centre de travailleurs et travailleuses immigrant��s
Madame Marjorie Villefranche	Maison d’Ha��ti